



DECLARATION LIMINAIRE A LA SEANCE PLENIERE DU CHSCT DE LA GIRONDE DU 12 OCTOBRE 2016

RESEAU DE LA MEDECINE DE PREVENTION : CHRONIQUE D'UNE MORT ANNONCEE ?

Les médecins de préventions vont présenter leur rapport d'activité pour 2015 lors de cette séance et les représentants CGT, avant de rentrer dans le détail du rapport, ne peuvent rester muets face à l'état de délabrement du réseau de médecine de prévention de notre ministère et aux conditions d'exercice des médecins.

De tous temps la CGT a défendu la médecine du travail et encore récemment en dénonçant les visées destructrices de la Loi El Khomri sur le sujet.

Il en va de même pour la médecine de prévention et nous avons d'ailleurs eu des échanges sur l'état du réseau des médecins de prévention ces derniers mois.

Pour rappel, parmi les outils de prévention des risques professionnels, on trouve le réseau de médecine de prévention.

Et les besoins sont bien réels et en augmentation constante, puisque, les effets désastreux de la politique de suppressions d'emplois et de destruction des services publics se traduisent par un accroissement des sollicitations des médecins de préventions que ce soit de la part des agents (avec les conséquences de ces politiques sur leur santé) comme de la part des Directions (multiplicité des instances, explosion de demande de rapports....)

Or, le réseau décline, la situation dépasse le stade de l'inquiétude et flirte dangereusement avec l'urgence : fin 2016 ce devrait être une vingtaine de départements qui se retrouve sans médecins de prévention, environ 25 seront en temps médical insuffisant et c'est sans parler des effets du non remplacement des infirmières et des suppressions des médecins coordinateurs.

Le nombre insuffisant de médecins de prévention pouvait s'expliquer par une pyramide des âges du réseau défavorable, mais que dire maintenant, à l'heure où l'on constate de plus en plus de demandes de départ à la retraite par anticipation et de démissions de jeunes médecins de prévention.

N'est-ce pas l'expression d'un abattement général face à des conditions d'exercice trop dégradées et une trop faible reconnaissance y compris financière ?

D'un côté, une demande croissante et multiple d'interventions, de l'autre, des moyens humains et environnementaux notoirement insuffisants.

Paradoxalement, actuellement, notre ministère se targue d'être investi dans la problématique des conditions de travail et de la prévention des risques. Preuve en est, la multiplication des outils de suivi de prévention et par exemple, la circulaire annuelle fixant les priorités en matière de risques. Alors, que penser de la déliquescence du réseau des médecins de prévention ?

A ce stade, nous rappelons que les médecins de prévention ont pour unique aspiration de mettre leur vocation et leur cœur au service d'une médecine de prévention de qualité et ce envers l'ensemble des personnels.

Or, d'une manière générale, c'est bien l'Etat qui a la responsabilité d'assurer à l'ensemble des salariés privés ou publics les moyens d'une médecine du travail efficace et aux services de l'ensemble des travailleurs.

IL EST TEMPS QUE DES MESURES REELLES SOIENT PRISES !

Car sinon, QUI PRENDRA SOIN DE LA SANTÉ AU TRAVAIL DES AGENTS ?

Nous estimons aussi que le CHSCT qui est en charge de la prévention des risques professionnels doit prendre ses responsabilités face à cette situation et passer du constat à l'action.

La CGT propose donc qu'une lettre d'alerte soit écrite et envoyée par le comité au ministère afin qu'ils prennent conscience des enjeux qui se jouent à travers la disparition des médecins de prévention.

La CGT revendique donc un renforcement du réseau, exige de trouver d'urgence des solutions à la pénurie de recrutements et à la fuite de certains médecins en poste.

La CGT continuera à dénoncer cette situation, à revendiquer les changements qui s'imposent et utilisera tous les outils à sa disposition pour changer ce destin funeste.

Les représentants CGT au CHSCT 33.